



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

L'an deux mille Quinze, le 26 février.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 55

Date de convocation : 06 février 2015

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
MME DANIELE MOUCHAGUE	*	ELU	MR THIERRY ROQUES	*	ELU
M JEAN BAPTISTE GIORDANO	*	ELU	MR PIERRE POLARD	*	ELU
MR BERNARD RAYNAUD		ELU	MR CHRISTIAN MARTINEZ	*	ELU
MR REMY PAILHES	*	ELU	MR THOMAS GARCIA		ELU
MR JEAN MICHEL DU PLAA		ELU	MR GUY CABALLE	*	ELU
MR HENRI CABANEL		ELU	MME SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
MR NORBERT ETIENNE	*	ELU	MR JEAN GUY AMAT	*	USAGERS
MR CHRISTOPHE LABORIE		ELU	MR JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
MR JEAN ARCAS	*	ELU	MR ARNAUD LUPIA	*	USAGERS
MR JEAN NOEL BADENAS	*	ELU	MR VICTOR VERGNES	*	USAGERS
MR YVES LE BOZEC		ELU	MR GROIZELEAU	*	USAGERS
MR SERGE PESCE	*	ELU	MR ERIC BELLUAU	*	USAGERS
MME FRANCINE MARTY		ELU	MR MICHEL PITMAN	*	USAGERS
MR SERGE LACOUCHE	*	ELU	MR HERVE DAUDOEUF		USAGERS
MR FRANCIS BARSSE	*	ELU	MR ETIENNE ROUANET		USAGERS
MR BERNARD BOSCH	*	ELU	MR JEAN BATTLE		USAGERS
MR ROBERT SENAL	*	ELU	MME KAREN SCHULTER	*	USAGERS
MR LUC ZENON		ELU	MR MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MR DANIEL GALTIER		ELU	MR PIERRE BERTRAND	*	USAGERS
MR ROBERT GELY		ELU	MR CEDRIC JAFFARD	*	USAGERS
MR GEORGES NOGUES	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
MR CLAUDE NEWMANN		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
MR BERNARD AURIOL		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJSS34		ETAT
MR GERARD ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DDT12	*	ETAT
MR JEAN CLAUDE BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AERMC	*	ETAT
MR BERNARD PECCOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
MR ROBERT OBON	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ETAT
MR ALAIN DURO		ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE MA CLE DU 16 OCTOBRE 2014

Le Président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2014.

La Commission locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : PROJET DE SDAGE 2016-2021 : AVIS DE LA CLE

Le président présente le projet de SDAGE 2016-2021.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

Considérant :

- Que les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière exhaustive, ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à l'eau ;
- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, trouvent globalement écho dans le projet de SDAGE 2016-2021 ;
- Que pour le territoire Orb Libron, les orientations fondamentales et dispositions suivantes sont plus particulièrement importantes et adaptées aux enjeux du territoire Orb Libron :
 - **OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux Aquatiques**

- **OF3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement :**
 - 3-07 Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses ;
 - 3-08 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- **OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau :**
 - 4-07 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants
 - 4-09 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement
 - 4-10 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire économique
- **OF5 : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles :**
 - 5D-01 Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes
 - 5D-02 Faire adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers
 - 5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux
 - 5D-04 Engager des actions en zones non agricoles
- **OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques**
 - 6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines
 - 6A-02 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques
 - 6A-03 Préserver les réservoirs biologiques et poursuivre leur identification
 - 6A-05 Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
 - 6A-06 Poursuivre la reconquête des axes de vies des poissons migrateurs
 - 6A-07 Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments
- **OF6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides**
 - 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents
- **OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir**
 - 7-01 Rendre opérationnels les plans de gestion de la ressource en eau
 - 7-02 Démultiplier les économies d'eau
 - 7-04 Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource
 - 7-06 S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines
 - 7-07 Développer le pilotage des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs à l'échelle des périmètres de gestion
 - 7-08 Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau

- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec le projet de SDAGE 2016-2021 ;
- Que le programme de mesures propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs sur le territoire Orb Libron ;

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de SDAGE 2016-2021, ainsi qu'au projet de programme de mesures 2016-2021

DELIBERATION N°3 : PROJET DE PGRI 2016-2021 : AVIS DE LA CLE

Le président présente le projet de PGRI 2016-2021.

La Commission Locale sur l'Eau :

Considérant :

- Que les grands objectifs du projet de PGRI 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière exhaustive, ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à la gestion des inondations, en lien avec le fonctionnement naturel des milieux ;
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec le projet de PGRI 2016-2021 ;
- Que le PGRI propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs sur le territoire Orb Libron ;
- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de la SLGRI du TRI Béziers Agde, trouvent globalement écho dans le projet de PGRI 2016-2021 ;
- Que pour le territoire Orb Libron, les grands objectifs du PGRI seront tous déclinés, à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la future SLGRI du TRI Béziers Agde, selon la trame élaborée à ce jour (et intégrée au PGRI) :

PGRI		1- Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	2- Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	3- Améliorer la résilience des territoires exposés	4- Organiser les acteurs et les compétences	5- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondations
TRI Béziers Agde						
Objectifs transversaux	1- Faire émerger une gouvernance pour favoriser les synergies dans la gestion des risques d'inondations et littoraux.				Identifier les parties prenantes Favoriser la concertation Mettre en place une instance de pilotage légitime	
	2- Maintenir la cohérence de la gestion du risque avec les territoires fonctionnels supra TRI (bassins versants et cellule sédimentaire).		Conserver une SLGRI à l'échelle des bassins versants et des cellules sédimentaires		Sensibiliser les élus sur la gestion des risques	
Objectifs opérationnels	3- Harmoniser la connaissance des aléas/enjeux		Réfléchir sur le rôle et le maintien des ouvrages		S'assurer de la diffusion de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs	Affiner la connaissance des aléas et enjeux en zone inondable, de submersion marine et d'érosion Objectiver le risque ruissellement

4- Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux.		Mettre à jour des documents d'informations réglementaires (DICRIM, IAL)	<p>Informers les décideurs sur les risques littoraux et d'inondation</p> <p>Développer la culture du risque</p>		
5- Faire émerger une organisation pour la gestion de crise.	Améliorer la gestion de crise en zone littorale et d'inondation		<p>Intégrer les risques littoraux dans les PCS</p> <p>Conforter les PCS</p>		
6- Evaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité sur le TRI.	<p>Favoriser la gestion raisonnée du trait de côte (maintien des cordons dunaires, nettoyage raisonné...)</p> <p>Evaluer la vulnérabilité fonctionnelle du TRI</p>		<p>Mettre en œuvre les travaux de l'appel à projet national pour le recul stratégique</p>		

- **Que l'élaboration de la future SLGRI du TRI Béziers Agde courant 2015 et 2016 avec les différentes parties prenantes permettra de mettre en évidence les dispositions du PGRI particulièrement stratégiques pour le territoire Orb Libron et devra faire l'objet d'une validation par la CLE Orb Libron**

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet de PGRI 2016-2021**

DELIBERATION N°4 : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2016 : ETAT D'AVANCEMENT

Le Contrat de Rivière Orb Libron initialement programmé sur la période 2011-2015 a fait l'objet d'un avenant fin 2013 pour la période 2014-2016. L'objet du présent rapport est de faire un état d'avancement de cette procédure sur l'année 2014 d'une part et plus globalement depuis le début du contrat.

Le président présente les actions programmées en 2014 et leur niveau d'avancement. D'une manière générale, malgré une année 2014 contrainte (échéances électorales et crues de l'automne), les actions prévues en 2014 ont, a minima, été engagées. La programmation financière de 2014 et son engagement sont traduits dans le tableau ci-dessous pour les différents axes du contrat.

En février 2015, ce sont 33.8 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire depuis 2011, portant le niveau d'avancement du contrat d'un point de vue engagement financier à 46% du montant total contractualisé.

La commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Prend acte de l'avancement du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016

DELIBERATION N°5 : PAPI ORB LIBRON 2011-2016 : ETAT D'AVANCEMENT

Le Président propose de prendre connaissance de l'Etat d'avancement du PAPI Orb Libron 2011-2015.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

Considérant :

- que l'intégralité des actions du PAPI ne pourra être menée d'ici fin 2015 ;

- que le contrat de rivière Orb Libron, dont le volet Gestion des inondations reprend l'essentiel du PAPI, a fait l'objet d'un avenant jusqu'à fin 2016,
- que la future Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI Béziers Agde ne sera connue que fin 2016,
- la nécessité, en attendant la rédaction de cette stratégie, de maintenir la dynamique du PAPI actuel une année de plus ;

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Prend acte de l'avancement du PAPI Orb Libron 2011-2015,
- Sollicite une prolongation du PAPI Orb Libron d'une année supplémentaire,
- demande au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron de rédiger tous les documents utiles à la saisine du Ministère d'une part et à l'information de la CMI d'autre part pour la signature d'un avenant simple de prolongation de un an du PAPI Orb Libron,
- Demande au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron d'élaborer, dès 2016, tous les dossiers utiles à la signature d'un nouveau PAPI opérationnel au 1^{er} janvier 2017

DELIBERATION N°6 : PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN (PAMM) DE LA SOUS REGION MARINE « MEDITERRANEE OCCIDENTALE » : AVIS DE LA CLE

Le Président présente le projet de programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin de la sous région « Méditerranée Occidentale ».

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

Considérant :

- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, trouvent globalement écho dans le projet de programme de mesures du PAMM Méditerranée occidentale ;
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec les objectifs du PAMM ;
- Que le programme de mesures est cohérent avec les premiers éléments issus du groupe de rédaction du PAGD du SAGE Orb Libron ;

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité

- Emet un avis favorable au projet de programme de mesures du PAMM Méditerranée Occidentale

Fin de séance : 16 heures 30

Béziers, le 26 février 2015

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



Jean Noël BADENAS